

Arrêté n°2018-55 relatif à la liste des présidents des bureaux de vote pour les élections du Conseil de l'IUT

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville.

ARRETE

Article 1 :

Sont nommés Présidents des bureaux de vote pour les élections des membres du Conseil de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville qui auront lieu le mardi 23 octobre 2018 :

Pour le site de Reims : Christophe BECKERICH

Pour le site de Châlons : Fabien BOGARD

Pour le site de Charleville : Isabelle TITEUX-PETH

Article 2 :

Les Présidents des Bureaux de vote désignent deux assesseurs par bureau.

Chaque liste a le droit de proposer un assesseur et un assesseur suppléant désigné parmi les électeurs du collège concerné.

Si le nombre d'assesseurs ainsi proposé, à l'exclusion des assesseurs suppléants, est inférieur à deux, les Présidents des Bureaux de vote désignent ces assesseurs parmi les électeurs du collège concerné.

Si le nombre d'assesseurs ainsi proposé, à l'exclusion des assesseurs suppléants, est supérieur à six, le bureau peut être composé de six assesseurs désignés par tirage au sort parmi les assesseurs proposés.

Article 3 :

Les présidents des Bureaux de vote sont habilités à procéder aux inscriptions des électeurs qui ne figurent pas sur les listes électorales, après avis de la Direction des Ressources Humaines et de la DEVU.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services de l'Université de Reims Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Reims, le 05 octobre 2018

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne



Guillaume GELLE

